



# EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

## N°17

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

**Etaient absents :** M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **Acquisition de quatre accordéons et d'un lot d'affiches et de documents**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que le Pôle Musées a souhaité faire l'acquisition de quatre accordéons et d'un lot d'affiches et de documents ayant appartenu au musicien, compositeur et collectionneur Jeannot PERRET auprès de Madame Chantal PERRET, demeurant à La Ravoire près de Chambéry,
- Considérant que l'acquisition de ces accordéons viendra enrichir la liste des instruments que conservent déjà les collections du Pôle Accordéons,
- Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Scientifique d'acquisition des Musées de Nouvelle-Aquitaine,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

**1 - Approuve** l'acquisition, pour un montant de 1 230 euros, de quatre accordéons pour affectation aux collections du Pôle Accordéons (Cité de l'accordéon et des patrimoines) et de documents pour affectation aux fonds documentaires du Pôle Accordéons suivants ayant appartenu à Jeannot PERRET, Musicien, compositeur et grand collectionneur :

- un accordéon chromatique Jean Azzolini, (Angers, France, 1920 ca)
- un accordéon chromatique Fratelli Crosio, (Stradella Italie, 1930 ca)
- un accordéon chromatique Ranco Guglielmo (Vercelli Italie, 1930 ca)
- un accordéon Félix Callewaert (Belgique, 1900 ca)
- 389 affiches d'accordéonistes
- une photographie de Charles Verstraete
- deux affiches publicitaires HOHNER
- un diplôme de 1<sup>er</sup> prix amateurs du grand concours international d'accordéons de Douai du 25 juillet 1937.
- un trophée Accordéons Maugein France Beynat 1987
- une bouteille de champagne avec un décor doré et des dessins de notes de musique et de Jeannot PERRET avec son accordéon Maugein et une mention M.MARIE 93.

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

**3 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Fonds Régional d'Acquisition des Musées pour l'octroi d'une subvention.

**4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**5 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

  
Le Maire,  
  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 30 SEP. 2022  
Date et ref de l'accusé de réception : 30 SEP. 2022

*1/7 - 27092022*